

Urbain se tourna vers son père et tendit ses mains vers lui. Mais le fermier répondit sans s'émouvoir :

—Oui, monsieur le drossart, moi seul.

—Et vous, Urbain Couterman, persistez-vous à prétendre que vous avez porté à Marc Cops le coup mortel ?

—Mon fils, mon fils, aie pitié de ta mère, de Cécile, dit le vieillard dont les yeux s'emplirent de larmes.

—C'est moi seul qui ai donné le coup; mon père cache la vérité par amour pour moi, son unique enfant, répondit le jeune homme d'une voix ferme.

Un mouvement de dépit contracta les lèvres des échevins, et le front du baron se rembrunit.

—Soit! dit le drossart; si un jugement sévère vous frappe, ne l'attribuez qu'à votre opiniâtreté.

Il se tourna vers les témoins, et leur adressa beaucoup de questions; mais comme nul d'entre eux ne modifiait ses réponses, il donna de nouveau sur la table trois coups de son maillet et dit :

—La parole est au demandeur : que personne n'interrompe.

L'amman commença sa plaidoirie contre les accusés avec une passion non déguisée. Après avoir dépeint l'attaque nocturne comme une rixe ordinaire entre jeunes gens, du moins dans l'intention de Marc Cops, il montra les Couterman, emportés et vindicatifs, tirant leurs couteaux et changeant en scène de meurtre cette querelle d'abord insignifiante. Il accusa les Couterman d'hypocrisie, et soutient que, malgré la réputation de bonté que quelques villageois leur attribuaient, ils étaient au fond méchants et haineux. La preuve, c'est que Thomas Couterman, quinze ans auparavant, avait déjà comparu devant le tribunal pour avoir frappé le fermier Wellens, si rudement, que le malheureux en avait presque perdu l'œil, et était resté six semaines au lit. Selon lui, Urbain seul avait pu donner le coup de couteau, et si son père s'en accusait aussi, c'était uniquement dans l'espoir d'égarer la justice. Mais cette ruse grossière, pas plus que la disparition du domestique, ne pouvait empêcher les échevins de tirer vengeance, au nom de la loi, d'un meurtre abominable. Au contraire, cette fausseté qui, si elle pouvait réussir, devait attirer le ridicule sur les magistrats de D'worp, méritait d'être sévèrement punie, dans le but salutaire de faire un exemple pour l'avenir. Et puisque les deux Couterman s'avouaient coupables, le tribunal ne pouvait faire autrement que de les condamner tous les deux. C'est pourquoi il requérait contre le père et le fils la peine des meurtriers;

pour le père la potence, vu son grand âge, et pour le fils la roue jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

Le discours de l'amman avait fait une profonde impression sur les juges. En d'autres circonstances, ses gestes furieux, ses lèvres contractées et son langage plein de haine leur eussent probablement paru exagérés; mais comme ils étaient pour la plupart aigris par leur position embarrassée, leur cœur était ouvert à tout ce qui pouvait être défavorable aux accusés.

Le défenseur a la parole, dit le drossart.

L'avocat commença d'une voix légèrement émue. Il sentait qu'il marchait sur un terrain défavorable, et il avait peu d'espoir de réussir. Cependant il voulait remplir sa mission en conscience. Il commença donc à suivre l'accusation dans son affirmation, et peignit comme elle l'attaque nocturne, mais avec d'autres couleurs. Il montra comment les Couterman, menacés de mort, n'avaient fait qu'user du droit de légitime défense qui appartient à tout homme libre. A ce point de vue les Couterman étaient irréprochables, et le devoir du tribunal était de les acquitter sans entamer leur honneur et même sans la moindre amende. Que M. l'amman n'eût point parlé sans prévention ni sans haine contre les accusés, cela ressortait évidemment de ce qu'il avait reproché au vieux Couterman, un fait attestant au contraire la bonté de son cœur et la noblesse de son caractère. Oui, Thomas Couterman avait, quinze ans auparavant, donné un coup violent à un certain fermier Wellens, et, à la suite de ce fait, il avait comparu devant le tribunal. Mais comment cela était-il arrivé? Wellens avait surpris dans son jardin un jeune garçon qui fuyait à travers la haie avec des pommes tombées qu'il avait ramassées.

Dans sa fureur aveugle il avait couru derrière l'enfant, l'avait rejoint dans le chemin, saisi par le cou, et jeté sur le pavé, avec tant de violence, que le sang du pauvre petit sortait de son nez et de sa bouche. Le fermier continuait néanmoins à le maltraiter et jurait qu'il tuerait le petit voleur. En ce moment passa Thomas Couterman, et comme le fermier furibond ne voulait pas écouter ses bonnes paroles, il tâcha de lui arracher par la force l'enfant couvert de sang. Il s'ensuivit une lutte dans laquelle Wellens reçut un coup à la tête. Oui, Thomas Couterman fut traduit en justice pour ce fait, mais le tribunal l'acquitta; le félicita de sa bonne action, et condamna au contraire le fermier Wellens à une forte amende et à des dommages-intérêts envers les parents de l'enfant. L'avocat ajouta que les deux Couterman étaient aimés et estimés de tous ceux qui les connaissaient, et que le fait si